

ÉTÉ 2021
Assouplissement des mesures organisationnelles en vigueur concernant l'accueil de participants à besoins spécifiques au sein des activités ATL

INTRODUCTION

Dans le respect du Code de Qualité et de l'Accueil ainsi que de la Convention internationale des Droits de l'Enfant (CIDE, 1989), les structures d'accueil du temps libre (ATL) se doivent d'adapter leurs conditions d'accueil aux besoins spécifiques de chaque participant.

QUE VEUT DIRE « ADAPTER LES CONDITION D'ACCUEIL » ?

Dans le contexte de crise sanitaire que nous traversons, les services de l'ONE continuent de promouvoir l'inclusion de tous les enfants/jeunes au sein des structures d'accueil de l'ATL. Dans ce cadre, les mesures sanitaires en vigueur peuvent faire l'objet de certains assouplissements¹

Adaptations spécifiques des mesures sanitaires en vigueur dans le cadre de l'accueil d'un participant présentant des besoins spécifiques

Si une structure d'accueil ne dispose pas de ressources suffisantes en interne pour garantir l'accueil de qualité d'un enfant/jeune à besoins spécifiques, des partenaires externes peuvent intervenir pour apporter leur savoir-être, leur savoir-faire et certains soins. Il existe notamment, un grand nombre d'associations en Fédération Wallonie-Bruxelles qui proposent leurs services pour accompagner l'accueil des enfants.

- En application des mesures concernant les intervenants extérieurs² - « seuls les tiers indispensables au bon fonctionnement de l'activité sont admis », l'intervention de personnes extérieures à la structure est autorisée, et ce, pour autant, que celle-ci soit essentielle à la mise en œuvre de l'accueil de qualité d'un participant et qu'elle respecte strictement les mesures sanitaires et les dispositions réglementaires en vigueur.

Pour les activités non-résidentielles

Afin de garantir la stabilité et le fonctionnement des bulles distinctes, l'encadrant extérieur peut intervenir uniquement, au cours d'une même semaine dans une seule bulle par structure d'accueil.

Pour les activités résidentielles

Afin de garantir la stabilité et le fonctionnement des bulles distinctes, l'encadrant extérieur peut intervenir uniquement de manière ponctuelle ou séjourner sur le lieu d'activité.

Les allers-retours entre l'extérieur et le lieu d'activité ne sont pas autorisés.

¹ Brochure « Ensemble, vivons des lieux d'accueil plus inclusifs pour tous les enfants », disponible sur le site one.be

² Protocoles organisationnels en vigueur pour l'ATL

- L'encadrant interne à la structure et/ou l'intervenant extérieur peut adapter son accompagnement en fonction des besoins spécifiques du participant notamment, en ce qui concerne la distanciation physique.
- Pour les enfants présentant un déficit au niveau de la communication et des interactions sociales nécessitant une lecture labiale et/ou la visibilité de l'expression du visage, les encadrants peuvent ne pas porter le masque lors des soins, sauf en cas de suspicion de COVID-19.
- Pour les participant en situation de handicap, quel que soit leur âge, l'obligation du port du masque peut être levée s'ils sont dans l'impossibilité de porter ce dernier ou si leur état médical l'impose (ex. lorsque 2 bulles se croisent). C'est pourquoi, dans les quelques situations occasionnelles où le port du masque serait normalement requis, nous insistons sur une application généreuse de la distanciation physique.
- Vis-à-vis du reste du groupe :
Les assouplissements précités s'appliquent uniquement à l'égard du participant présentant des besoins spécifiques. Les encadrants sont donc tenus de respecter les mesures en vigueur dans les protocoles organisationnels de l'ATL quant aux autres enfants/jeunes.
- Le nettoyage renforcé et la désinfection sont particulièrement importants et doivent être majorés chez les enfants/jeunes présentant certains types de handicap. La supervision lors du lavage des mains est parfois essentielle. Utiliser de l'eau et du savon et éviter le gel hydroalcoolique surtout avec les participants qui pourraient mettre leurs mains en bouche. Dans certains cas, il est recommandé d'utiliser des pictogrammes, notamment pour séquencer les différentes étapes du lavage des mains ou pour appuyer certaines mesures (pas de contact rapproché, pas de bisou, se protéger la bouche et le nez en cas de toux ou d'éternuement, etc.). En effet, les consignes orales sont trop abstraites pour certains enfants/jeunes et nécessitent d'être appuyées par des supports visuels.